

DEPARTEMENT DE LA  
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT  
DE BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE  
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE FLOIRAC

**Séance du 30 septembre 2019**

**Objet**

**Fédération  
Départementale  
des Associations  
Agréées de  
Pêche et de  
Protection du  
Milieu  
Aquatique de la  
Gironde  
(FDAAPPMA33) -  
Subvention 2019.  
Autorisation**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 24 septembre 2019 s'est réuni à 18 Heures 30 sous la présidence de M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.

**Etaient présents :**

**Mme N. LACUEY, M. NAFFRICHOUX, Mme GRANJEON, M. CAVALIERE,  
Mme C. LACUEY, M. IGLESIAS, Mme DURLIN, M. GALAN,  
Mme CHEVAUCHERIE, Mme REMAUT, Mme COLLIN, Mme MILLORIT,  
Mme BONNAL, Mme LOUKOMBO SENG, M. MEYRE, M. DANDY,  
M. RAIMI, M. BAGILET, Mme LARUE, M. BOURIGAULT, Mme HERMENT,  
M. VERBOIS, M. ROBERT, M. CALT, M. DROILLARD, M. LE BARS, M. BUTEL**

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

**Mme LAQUIEZE à Mme DURLIN  
M. LERAUT à Mme N. LACUEY  
Mme FEURTET à M. ROBERT  
M. HADON à M. BUTEL**

**Absent:**

**M. LEY**

**MME N. LACUEY a été nommée secrétaire de séance**

Monsieur le Maire rappelle qu'en séance du Conseil Municipal du 10 avril 2019, la convention de mise à disposition gratuite de l'exercice du droit de pêche et de sa surveillance par la Fédération de Pêche (Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de la Gironde -FDAAPPMA33-) sur le site des Etangs a été approuvée.

Dans ce cadre, la Fédération de pêche propose, notamment, un suivi de la qualité du plan d'eau de Floirac ainsi que des interventions à destination de différents types de population.

Ces actions visent à sensibiliser les habitants au respect de l'environnement et à la protection des milieux et à faciliter l'appropriation des espaces naturels par le grand public mais aussi par les enfants, dans le cadre scolaire ou extra-scolaire.

Exemples d'interventions proposées :

- mise en place de chantiers participatifs (restauration des berges...)
- balades naturalistes
- ateliers thématiques
- découverte du patrimoine naturel girondin pour les plus jeunes

D'autre part, la Fédération de Pêche propose d'accompagner notre agenda 21 par le biais de diverses actions :

- conférences sur différentes thématiques (moustiques tigres...)
- journées évènementielles
- formations
- expositions

Au regard des objectifs poursuivis par la Fédération de Pêche visant à développer les comportements éco-citoyens et à favoriser l'appropriation des espaces naturels et considérant la volonté de la Fédération de s'inscrire dans la démarche de notre Agenda 21, Monsieur le Maire propose d'accorder une subvention de 3 000 € euros à la Fédération de Pêche.

Vu le Code Général de la Collectivité Territoriale et notamment son article L2311-7 ;  
Vu l'avis de la commission Sports Jeunesse, Citoyenneté, Politique de la Ville et Démocratie Participative réunie en date du 19 septembre 2019 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à verser une subvention de 3 000 € à la Fédération de Pêche pour l'année 2019.

**DIT** que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2019 au chapitre 65, à l'article 6574-fonction 824.

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus  
Et ont signé au registre les membres présents*

**POUR EXTRAIT CONFORME :**  
**A la Mairie de FLOIRAC, le 1<sup>er</sup> octobre 2019**



*Le Maire,*

Nombre de votants :	32
Suffrages exprimés :	<b>32</b>
Pour :	<b>32</b>
Contre :	
Abstention :	